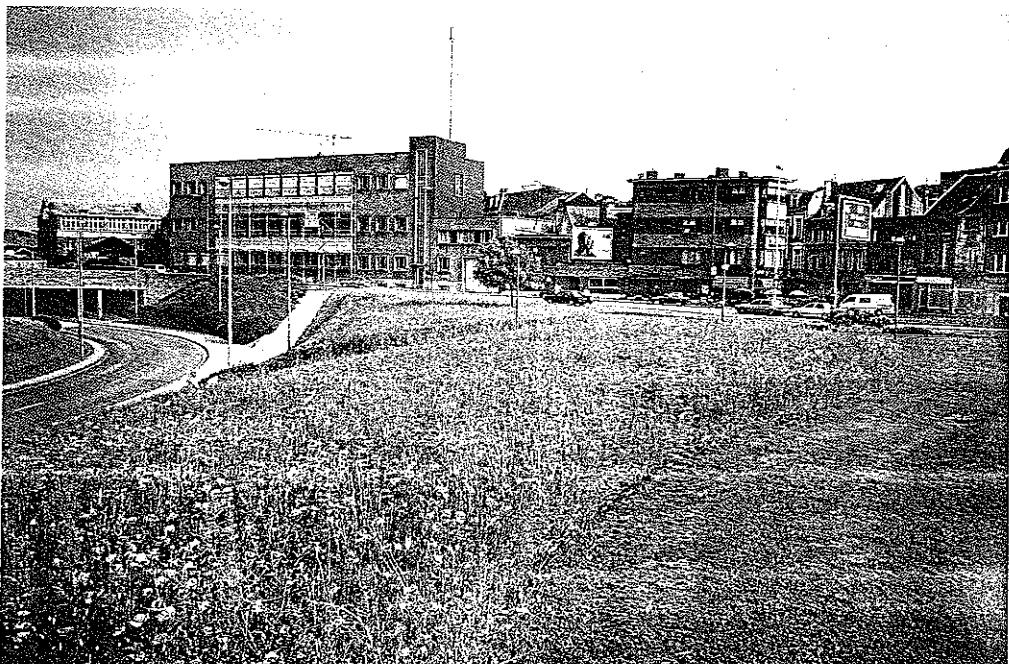


Catherine MOUGENOT
Fondation Universitaire Luxembourgeoise
Socio-Economie de l'Environnement
et du Développement
Chargée de Travaux

Eric MELIN
Groupe Interuniversitaire
de Recherche et d'Ecologie Aménagée
Chercheur

Le maillage vert... ou les réseaux de toute nature

Depuis quelques années se développent un peu partout des projets de sentiers nature, de réseaux de cheminements lents, de création de mares, de jardins au naturel, etc. Tous ces projets peuvent être regroupés largement sous le terme de maillage vert. Or celui-ci renvoie lui-même à deux autres concepts qui ne se recouvrent pas complètement.



►
Pré fleuri aménagé le long d'un boulevard à Liège.
© Photo E. Melin.

LE CONCEPT DE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

Aujourd'hui on insiste surtout sur l'idée que le maillage vert a un fondement écologique. En effet, les scientifiques qui procèdent à l'examen des données traduisant l'état de la biodiversité aboutissent à des résultats qui n'ont rien d'optimiste. Ils parlent désormais couramment d'érosion de la

biodiversité pour désigner la disparition des espèces sauvages et l'altération de leurs habitats. Ils en concluent que la création d'espaces naturels "réservés" n'est pas suffisant. Ces écosystèmes sont trop petits, trop éloignés les uns des autres ou encore soumis aux mêmes agressions que l'ensemble du territoire, à la pollution des eaux par exemple. En réponse à ces

inquiétudes, une idée s'impose : la diversité biologique doit être conservée et gérée au niveau de la structure globale du territoire, et c'est ici qu'apparaît la notion de "réseau écologique" qui est soutenue par cette orientation nouvelle qu'est l'écologie du paysage. Le paysage de l'écologue est formé d'une matrice au sein de laquelle se distinguent des taches (patches) et des élé-

ments linéaires (corridors). Cette perspective met en évidence la multiplicité des rôles remplis par les "écotopes", soit les haies, les bords de routes, les cours d'eau, etc.

Passant de la science à l'action, cette perspective est pleine de promesses. Elle donne lieu à une nouvelle stratégie de conservation de la nature centrée sur la gestion de la "nature ordinaire". Pourtant, si on estime aujourd'hui qu'elle pourra jouer un rôle clé pour la vitalité des populations naturelles, des questions subsistent. Par exemple, on sait que certaines espèces se dispersent dans l'espace sans la nécessité de corridors, également que ceux-ci peuvent aussi favoriser l'invasion, dans les sites protégés, d'espèces indésirables ou encore mettre en contact des espaces qu'il serait préférable de laisser isolés.

LE CONCEPT DE GREENWAY

Mais la notion de réseau écologique avait elle-même un antécédent forgé dans une conception plus large de l'aménagement du territoire. Déjà à la fin du siècle dernier, des planificateurs américains ont en effet imaginé le concept de "greenway" comme un modèle pertinent d'aménagement pour les parcs naturels et les espaces urbains. Les greenways constituent des réseaux d'éléments linéaires planifiés et arrangés dans des buts multiples incluant l'éologie, la récréation (le loisir), la culture, l'esthétique ou tout autre but compatible avec le concept d'un usage soutenable du territoire (Ahern, 1996).

Les greenways s'appliquent aussi bien à des territoires ruraux qu'urbains. Ils peuvent connecter des ressources multiples à caractère naturel ou culturel, dans un réseau qui a plus de valeur que chacune des parties. Ainsi, ils donnent le sens de l'interdépendance et du caractère transappropriatif du paysage et de la nature. Par contre, le développement de greenways pourrait apporter une trop forte uniformité visuelle et donner l'impression d'une grande permissivité : si n'importe quelle modification du paysage est possible, et puisqu'on peut recréer des choses ici (planter des arbres, des haies, etc.), pourquoi ne serait-on pas aussi autorisé à en détruire là-bas ?

Fondamentalement, c'est la caractére linéaire des greenways qui en constitue l'intérêt, comme stratégie d'aménagement cherchant à réaliser un équilibre entre des éléments biologiques et non biologiques, soit des facteurs culturels liés au paysage. En revanche, c'est ce même caractère linéaire qui crée le plus gros obstacle à leur mise en valeur, puisque celle-ci suppose l'accord d'un grand nombre de personnes et que chaque propriétaire, qu'il soit privé ou public, constitue potentiellement un acteur à convaincre.

LE MAILLAGE VERT EN RÉGION WALLONNE

En Région wallonne, différents projets peuvent se revendiquer de cette notion de maillage vert défini au sens large. Certains sont à rattacher clairement à la notion de réseau écologique, alors que d'autres sont plus

proches de celle de greenway. Ainsi, on peut citer dans le désordre sans prétendre en faire une liste exhaustive :

P.C.D.N.

Les Plans Communaux pour le Développement de la Nature sont des programmes initiés par le Service de la Conservation de la Nature. Ils reposent sur l'engagement volontaire de communes à promouvoir le développement de la nature sur leur territoire, qu'il soit urbain ou rural (à ce jour, ceci concerne environ 41 communes en Région wallonne). Ces plans comprennent deux volets. C'est d'abord la réalisation d'une carte du réseau écologique qui recense non seulement les zones d'intérêt biologique reconnues, mais aussi d'autres espaces pouvant contribuer à leur maintien ainsi que des zones de liaison ou corridors écologiques qui ont pour rôle de favoriser les échanges entre les populations naturelles. Le deuxième volet des P.C.D.N. repose sur la définition de projets volontaires qui ont pour but de réhabiliter ou de maintenir des éléments de ce réseau. Ces projets sont très variés : ce sont par exemple l'entretien d'espaces naturels (parfois avec un but pédagogique), la réhabilitation de réseaux de sentiers, la promotion de jardins naturels, la conservation de vieux arbres, l'aménagement à caractère écologique d'espaces publics, etc.

Aménagements de promenades et de sentiers didactiques

Ces projets sont particulièrement appréciés du public et ils sont par conséquent nombreux. Ils peuvent reposer sur des initiatives spécifiquement locales ou sur des pro-

Il n'y a pas que les "internautes" qui ont leurs réseaux...
La nature a aussi les siens...



grammes plus structurés, comme les Programmes de Développement Rural, les P.C.D.N. ou encore le projet TARPAN, initié par la Fondation Roi Baudouin, en vue de promouvoir le tourisme rural, centré sur la randonnée et la découverte de la nature et du patrimoine.

RAVeL

Le Réseau Autonome des Voies Lentes a, quant à lui, été mis en place par le Ministère de l'Équipement et des Transports. C'est un réseau de communication pour piétons, cyclistes, cavaliers, empruntant souvent les anciennes voies de chemins de fer, longeant les rivières, rejoignant les chemins de halage et qui contribue comme tel à la préservation des axes verts préexistants.

Fauche tardive

des bords de route

Les routes communales, mais aussi celles qui relèvent de la compétence du Ministère de

l'Équipement et des Transports peuvent faire l'objet d'une gestion écologique.

Replantation

ou entretien de haies

Ces actions résultent d'initiatives locales ou sont soutenues soit par des programmes généraux, comme les Mesures Agri-Environnementales, soit par les pouvoirs publics, l'Office Wallon de Développement Rural par exemple.

Aménagements

de jardins au naturel

Ces projets sont relayés à des degrés divers, en particulier dans les zones urbaines où ils peuvent être nombreux. Ce mouvement, initialement structuré par les RNOB, est actuellement soutenu par divers acteurs dont la Région wallonne.

Réserves éducatives

Depuis plus de huit ans, le WWF a stimulé l'aménagement d'une centaine de réserves éducatives à proximité d'écoles. Leur aménagement repose principalement sur trois milieux clés : la mare, la haie champêtre et le pré de fauche.

RÉSEAUX NATURELS ET HUMAINS : UNE INTERACTION NÉCESSAIRE

Si la majorité de ces projets jouit d'un accueil favorable, ils ne sont pas pour autant aisés à réaliser ou à maintenir dans la durée. Ils demandent en effet une coopération indispensable entre des usagers et des propriétaires publics ou privés qui peuvent être très nombreux, en particulier quand il s'agit de la mise en valeur d'un espace linéaire. Ils supposent aussi

l'intégration des différentes attentes, parfois fort diverses.

Conçue pour approfondir l'étude des techniques et de ses usages, la distinction entre cadre d'usage et cadre de fonctionnement peut être très utile pour comprendre des interactions qui concernent des projets d'aménagement de la nature.

La notion de cadre d'usage peut se comprendre comme la valeur d'usage, telle qu'elle est définie par les économistes, en parlant d'une voiture par exemple. Celle-ci permet d'accomplir des tâches, de se déplacer, de transporter des objets, mais aussi de se procurer des satisfactions... La notion de cadre de fonctionnement concerne des savoirs et des savoir-faire mobilisés pour la conception, la compréhension, la réparation d'un système qui définit des lois, des règles de fonctionnement et aussi des critères de performances. (Flichy, 1995)

Cette distinction permet d'abord de comprendre qu'il n'y a pas de coupure nette entre ces deux types de cadres : les différents cadres d'usage et de fonctionnement s'articulent les uns aux autres, et concepteurs et usagers sont également interdépendants. Sur la question qui nous occupe, nous pouvons envisager une diversité de cadres de fonctionnement, tels que l'écologie, l'agronomie, l'économie, l'hydrologie, l'hydraulique, etc. Ainsi par exemple, une haie peut être vue comme un élément essentiel des échanges biologiques, comme un adjuvant agronomique (coupe-vent pour le bétail) ou comme un élément essentiel dans la lutte contre l'érosion des eaux, etc.

▼
Fauchage tardif - zone refuge.
© Photo E. Melin.



Si la majorité de ces projets jouit d'un accueil favorable, ils ne sont pas pour autant aisés à réaliser ou à maintenir dans la durée.

Ligne de chemin de fer
121, Huy-Landen.

© Photo E. Melin.



Du côté des usages, on a déjà beaucoup évoqué le caractère culturel et esthétique (visuel) de ces nouveaux projets. Mais on peut aussi insister sur la possibilité qu'ils offrent de favoriser le mouvement sous toutes ses formes, vélo, cheval, marche à pied, pratique du rollers, etc. Et c'est également de mouvement dont il s'agit, quand des volontaires s'engagent à repérer, réhabiliter ou à entretenir ces espaces.

Les réseaux verts peuvent aussi - et c'est important dans nos sociétés modernes - favoriser la sécurité. On oublie en effet souvent de mentionner que les grands équipements (routes à grande vitesse, zonings, programmes de remembrement ou même lotissements) ont altéré non seulement les réseaux naturels, mais aussi les réseaux humains de circulation lente existant au sein d'une même entité ou reliant une entité à une autre. En fait, ces nou-

veaux aménagements de sites linéaires ou non peuvent favoriser une appropriation mixte, "privée/publique" qui conforte un sentiment de sécurité, de même qu'ils peuvent apporter une certaine transversalité à des espaces privés : d'un jardin à l'autre, d'une mare à l'autre, etc.

En revanche, des conflits sérieux peuvent apparaître lors de la conception et de la réalisation de ces projets, mettant ainsi en évidence le fait que si les cadres d'usage ou de fonctionnement sont superposables les uns aux autres, ils peuvent également apparaître totalement opposés. Ainsi, le même argument de sécurité peut contrarier des projets de réhabilitation de sentiers, dans la mesure où certains propriétaires préfèrent que leur propriété reste non accessible et que la confidentialité de certains tronçons de chemins subsiste. L'implantation du RAVeL a parfois aussi suscité des oppositions : accusé

en certains endroits de modifier les berges des cours d'eau ou de détruire une biodiversité locale remarquable (l'entomofaune en particulier), par l'implantation d'un tronçon asphalté d'une largeur de 2 à 3 m.

En bref, on réalise par là que l'aménagement d'un maillage vert de plus en plus dense, prenant des formes de plus en plus diverses, suppose toujours des arbitrages, impliquant la définition des espèces naturelles et des utilisateurs humains qui sont concernés. Et le résultat de ces arbitrages va se matérialiser dans les aménagements eux-mêmes : le choix du type d'assise des sentiers, le mode de gestion adopté, l'accès permis ou non aux espaces réaménagés, etc. Dans certains cas, on reste dans un schéma classique et linéaire de conception et de réalisation, les éventuelles réactions ne remettant pas en cause la définition initiale du projet (Callon, 1997). Ailleurs

par contre, la dynamique est doublement novatrice, puisque la concertation aboutit à la reconnaissance par les personnes de leur mutuelle dépendance : en donnant une forme concrète à leur projet, elles se confèrent à elles-mêmes l'identité d'un groupe qui en assume la responsabilité et la gestion. ■

Bibliographie

- AMEREN J. (1996). "Greenways as a planning strategy", in Julius Gy. Faf, s and Jack Ameren éd. : *Greenways - The beginning of an international movement*, Elsevier.
- CALLOON M. (1997). "Concervoir : Modèle hiérachique et négocié", Stoa, n°2.
- FRICHEY, P. (1995). *L'innovation technique*, éd. la Découverte, Paris.
- C.R.E.A. (1995). *Vingt projets pour améliorer la nature dans sa commune*, Fondation Roi Baudouin, Région wallonne.
- Direction de la nature et des forêts. Direction de la Conservation de la Nature et des Espaces verts (1997). *Communes et biodiversité*, Ministère de la Région wallonne.

Wallonie 1958-2000

Société nouvelle · Nouveaux repères

INTRODUCTION

N°28-29 FÉVRIER 2000
LES CAHIERS DE L'URBANISME

**ADMINISTRATION ET ÉDITION,
ÉDITEUR RESPONSABLE**

Danielle SARLET,
Directrice générale de
l'Aménagement du territoire,
du Logement et du Patrimoine

Rue des Brigades d'Irlande, 1
5100 Namur
Tél • 081/33 21 11
Fax • 081/33 25 67

COMITÉ DE RÉDACTION

Denise BARBASON, Ghislain GÉRON,
Luc MARÉCHAL, André MATTHYS,
Charles MERTENS, Danielle SARLET.

COORDINATION DE CE NUMÉRO
Denise BARBASON

GRAPHISME ET MISE EN PAGE
Celia CARRERA SCHMIDT

IMPRESSION
Pierre MARDAGA, Liège

*La reproduction des articles
est autorisée moyennant mention
de la source. Les articles signés
engagent la seule responsabilité de
leur(s) auteur(s), même s'ils sont
écrits par des fonctionnaires car ils
ne reflètent pas nécessairement
la position de l'Administration.*

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Architecture et ouvrages d'art :	Francis Hambye	28
Les déterminants de la commande publique		
Le Sart Tilman et Louvain-la-Neuve : campus et ville nouvelle	Pierre Frankignoulle	36
Le maillage vert ... ou les réseaux de toute nature	Catherine Mougenot et Eric Melin	42
La Commission régionale d'aménagement du territoire à l'ère du SDER	Pierre Got	46

URBANISME

De l'urbanisme	Danielle Sarlet	50
Péri-urbanisation et rurbanisation	Michel Oris	56
Les lotissements résidentiels et leurs implications socio-démographiques	Thierry Eggerickx et Michel Poulain	59
L'aménagement des espaces publics	Jean-Pierre Adnet, Bruno Clerbaux et Eric Pinon	61
Tendances actuelles dans l'art des jardins	Jean Noël Capart	69
La Commission consultative d'aménagement du territoire	Michel Wautot	72

MATÉRIAUX

La pierre	Francis Tourneur	76
Bois et habitat	Patricia Butil et Bernadette Lozet	78
Les matériaux métalliques	Philippe Tomsin	81
Les progrès dans l'utilisation du béton	Michel Tomsin	84
L'industrie du verre plat. Le verre flotté	Jean-Pierre Delande	87